

Rapport de gestion annuel : 2025

Fonds : SANSO CONVICTIONS

Société de gestion : Sanso Longchamp Asset Management

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte

1. Politique de gestion

Au quatrième trimestre 2024, la croissance économique mondiale n'a pas confirmé de ralentissement malgré les incertitudes liées aux tensions géopolitiques, aux élections américaines et aux perspectives commerciales. Les marchés actions ont connu des performances contrastées : les États-Unis, portés par les grandes valeurs technologiques, ont progressé, tandis que les marchés émergents ont reculé. Du côté obligataire, la remontée des taux longs, notamment aux États-Unis (le 10 ans US atteignant près de 4,6 %), a pesé sur la performance des obligations.

Au premier trimestre 2025, la reprise économique mondiale s'est heurtée à des zones d'ombre : les politiques tarifaires, notamment le "Liberation Day", ont alimenté l'incertitude et pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Sur les marchés actions, les États-Unis ont enregistré une baisse d'environ -5 %. En revanche, l'Europe et les émergents ont progressé sur la même période. Du côté des taux, les rendements à 10 ans américains sont passés de 4,8 % début janvier à 4,3 % fin mars. La Fed est restée en position attentiste.

Au deuxième trimestre 2025, les marchés financiers ont connu une forte volatilité, marquée par un début de période difficile lié aux annonces de D. Trump avant une reprise rapide portée principalement par les valeurs technologiques et l'enthousiasme autour de l'intelligence artificielle. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de plus de 10 %, retrouvant des niveaux. En Europe, les marchés ont progressé d'environ 5 % de croissance. Sur le plan macroéconomique, la croissance mondiale est restée modérée mais solide, à environ 3 %. L'inflation, bien qu'en repli, demeure au-dessus des cibles des banques centrales, compliquant la trajectoire des politiques monétaires, en particulier aux États-Unis.

Au troisième trimestre 2025, la croissance est restée modérée mais stable, soutenue notamment par la consommation américaine. Les tarifs douaniers ont eu un impact relativement limité, et les accords signés au cas par cas entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux ont permis d'améliorer la visibilité. Sur les marchés actions, la dynamique est demeurée nettement positive, portée par les valeurs technologiques aux États-Unis (le S&P 500 progresse de près de 8 % sur la période), tandis que l'Europe a affiché des performances plus contenues (environ +3 % sur la période). Sur le plan obligataire, les taux longs américains ont reculé, reflétant les anticipations des investisseurs d'une Réserve fédérale plus accommodante.

L'exposition aux actions est passée de 25 % au 30/09/2024 à 26 % au 30/09/2025. Sur la période, elle a atteint un point haut de 35 % en mai 2025 et un point bas de 24 % en décembre 2024. L'exposition a débuté la période à 25 %, avant d'augmenter fortement et rapidement début avril, à la suite des annonces de tarifs douaniers par D. Trump, pour atteindre 34 %. Elle a ensuite reculé en mai à 30 %, niveau auquel elle est restée de mi-mai à mi-juillet, avant de diminuer de nouveau au cours de l'été pour atteindre 25 %. Elle s'est ensuite maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période.

La sensibilité du portefeuille est passée de 2,65 au 30/09/2024 à 3,57 au 30/09/2025. Sur la période, elle a atteint un point haut de 4,00 en avril 2025 et un point bas de 2,66 en octobre 2024. La sensibilité a augmenté progressivement au cours du quatrième trimestre 2024 et du premier trimestre 2025. Elle a ensuite été fortement réduite, aux alentours de 3, en quelques jours au mois d'avril, à la suite des annonces de D. Trump. Elle est restée à ce niveau de mi-avril à mi-août, avant d'augmenter de nouveau progressivement pour atteindre 3,57 à la fin du mois de septembre.

Sur le crédit, les positions ont été légèrement réduites au cours de la période. Elles représentent 28 % du portefeuille au 30/09/2025, contre 29 % au 30/09/2024. Cette baisse s'est concentrée sur la poche subordonnée, à la suite de l'excellente performance affichée par cette classe d'actifs depuis plusieurs années, entraînant des niveaux de spreads relativement serrés.

En ce qui concerne les devises, les positions sont restées globalement stables. L'exposition au dollar américain est demeurée proche de 15 %, tandis que celle au yen japonais a fluctué autour de 5 %. Les mouvements sur les autres devises, qu'elles soient du G10 ou émergentes, sont restés limités.

Sur le plan ESG, la situation demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, le fonds est classé SFDR 8 (classification européenne) et « significativement engageant » selon la

classification française. Le fonds présente également un caractère solidaire, avec 5 % à 10 % du portefeuille investi dans des titres solidaires, principalement auprès de France Active et d'Habitat et Humanisme.

2. Performances de l'OPC

Performances au cours de l'exercice 2024/2025 – clôture au 30 septembre

Part P: +5,60%
 Part A: +5,60%
 Part B: +5,87%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

Les mouvements ont été effectués en fonction des signaux de nos modèles (Sanso Macro Screening, Sanso Price Trend...) et de notre analyse économique (macro, micro, politique monétaire...) qui est synthétisée dans le cadre de trois scénarios. Ces scénarios sont mis à jour mensuellement.

Les investissements du fonds ont été effectués sur les contrats à terme, les options, les ETFs, les obligations souveraines et les fonds.

Les 10 principaux mouvements (hors contrats dérivés) sur la période sont :

Date	Sens	Isin	Name	Risque	Quantite	Prix	Pct%
04/12/2024	Vente	IE000QF66PE6	IVZ S&P 500 ESG EUR HDG ACC	Actions	20000	71,66	5,48%
12/12/2024	Achat	FR0013321957	LONGCHAMP DALTON JAPAN-S	Actions	750	1722.92	4,96%
08/01/2025	Achat	GR0124040743	GGB 3 3/8 06/15/34	Obligations	900000	101.064	3,67%
08/01/2025	Vente	GR0124036709	GGB 1 1/2 06/18/30	Obligations	900000	93.638	3,37%
25/09/2025	Vente	LU1876458750	AXIOM CONT CAP-C	Obligations	375	1634.47	2,66%
19/12/2024	Vente	IE000QF66PE6	IVZ S&P 500 ESG EUR HDG ACC	Actions	9000	69,23	2,46%
25/11/2024	Achat	FR001400U538	AKUOEN7.5%2029	Obligations	400000	100,00	1,54%
22/09/2025	Vente	FR0013411972	OCCITANIE VALEURS-I	Actions	2	113119.45	0,98%
03/04/2025	Vente	US91282CHT18	T 3 7/8 08/15/33	Obligations	250000	89.03728	0,98%
28/11/2024	Vente	IE00BJK55C48	ISHARES EUR HY CORP ESG EURA	Obligations	40000	5,47	0,84%

4. Méthode de calcul du risque global des OPC ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Sanso Convictions est la méthode de l'engagement ;

L'effet de levier net (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, hors opérations de couverture) ne dépassera pas 200% de l'actif net du fonds. Le fonds n'a pas pour vocation à pratiquer de surexposition.

Au 30/09/2025, la somme des nominaux des positions sur les contrats à terme est de 32,26%

Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options) sont utilisés en couverture ou en exposition

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Sanso Convictions est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPCVM a la possibilité d'investir, dans le respect des ratios réglementaires et statutaires, dans des fonds gérés par Sanso Longchamp Asset Management.

Sur l'exercice, l'OPCVM a utilisé cette possibilité au travers du fonds Occitanie Valeurs ; Maxima ; Longchamp Dalton Japan et Sanso MultiStratégies. Le pourcentage à la clôture représente 5 676 032,52 € soit 24,68% du portefeuille.

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Politique de sélection des intermédiaires

Sanso Longchamp Asset Management a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

<https://sanso-longchamp.com/wp-content/uploads/2025/04/Sanso-Longchamp-AM-Politique-dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-2025-02-27.pdf>

9. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement de titres.

10. Spécificité des OPC : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

11. Spécificité applicable aux OPC : Instruments financiers dérivés

a) l'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés ;

L'exposition du portefeuille calculée en consolidant les risques par la méthode de l'engagement a porté sur un maximum de 100% en exposition. Ces différents niveaux ont été atteints par le biais de produits dérivés, exclusivement des contrats à terme.

b) l'identité de la/des contrepartie(s) à ces transactions financières dérivées ;

Lorsqu'il s'agit de contrats futures ou d'options, ceux-ci ont été négociés sur des marchés organisés avec une chambre de compensation qui procède chaque jour aux appels de marges. Les contrats à terme ont principalement été négociés sur l'Eurex et le CME au travers des contreparties comme Caceis Banque ou BNP.

12. Spécificité applicable aux OPC : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Longchamp Asset Management dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Longchamp Asset Management n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Longchamp Asset Management :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Longchamp Asset Management s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations brutes au titre de l'exercice 2024 : 3 721 k€

Rémunérations fixes : 3 209€

Rémunérations variables : 512k€

Nombre de bénéficiaires : 40/ catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

- ## 13. Spécificité applicable aux OPC : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

- ## 14. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

15. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPC et aux FIA)

NA

16. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

17. Spécificités applicables aux OPC et des FIA nourriciers

NA

18. Spécificités applicables aux OPC et FIA indiciels

NA

19. Spécificités applicables aux OPCl et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

20. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

21. Réglementation SFDR

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. Ainsi, 100% au moins des OPC dans lesquels est investi le fonds seront classés article 8 ou article 9 par leur gestionnaire.

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Longchamp Asset Management

17 rue de Chaillot

75116 Paris

Tél. : 01 84 16 64 36

E-mail : contact@sanso-is.com

SANSO CONVICTIONS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

17 rue de Chaillot
75016 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

SANSO CONVICTIONS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

17 rue de Chaillot
75016 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP SANSO CONVICTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SANSO CONVICTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	1 397 524,00	1 397 524,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 397 524,00	1 397 524,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	5 046 149,61	5 475 444,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 046 149,61	5 475 444,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	15 390 540,13	19 042 497,00
OPCVM	15 390 534,53	19 042 497,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	5,60	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	38 959,26	84 523,92
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	21 873 173,00	25 999 989,53
Créances et comptes d'ajustement actifs	223 283,51	567 463,16
Comptes financiers	1 011 766,23	257 211,28
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 235 049,74	824 674,44
Total de l'actif I+II	23 108 222,74	26 824 663,97

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	21 773 475,36	23 865 756,12
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 225 035,71	2 836 268,41
Capitaux propres I	22 998 511,07	26 702 024,53
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	22 998 511,07	26 702 024,53
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	34 810,06	84 649,08
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	34 810,06	84 649,08
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	74 901,61	37 990,36
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	74 901,61	37 990,36
Total Passifs : I+II+III+IV	23 108 222,74	26 824 663,97

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	217 633,52	239 986,72
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	43 653,92	73 723,86
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	21 731,99	17 276,41
Sous-total produits sur opérations financières	283 019,43	330 986,99
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-8 841,47	-31 670,37
Sous-total charges sur opérations financières	-8 841,47	-31 670,37
Total revenus financiers nets (A)	274 177,96	299 316,62
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-407 254,77	-541 457,12
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-407 254,77	-541 457,12
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-133 076,81	-242 140,50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	11 876,59	35 598,75
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-121 200,22	-206 541,75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 349 907,90	2 977 423,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 685,12	-29 086,17
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 343 222,78	2 948 337,01
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-93 243,62	-807 047,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 249 979,16	2 141 289,83

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	88 032,63	1 268 444,65
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-12 549,55	5 566,49
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	75 483,08	1 274 011,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	20 773,69	-372 490,81
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	96 256,77	901 520,33
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 225 035,71	2 836 268,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 25% MSCI World dividendes réinvestis + 75% FTSE MTS Eurozone Government Bond.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	60 982 733,44	46 108 789,09	35 721 566,22	26 702 024,53	22 998 511,07
Part SANSO CONVICTIONS A en EUR					
Actif net	2 825 309,90	2 115 688,56	1 867 653,82	1 796 012,72	1 439 916,72
Nombre de titres	1 534,605	1 321,381	1 128,771	970,476	736,788
Valeur liquidative unitaire	1 841,06	1 601,11	1 654,59	1 850,65	1 954,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	125,94	0,14	-7,79	148,43	106,22
Capitalisation unitaire sur revenu	-48,27	-32,26	-27,57	-14,86	-10,74
Part SANSO CONVICTIONS B en EUR					
Actif net	5 894 321,76	4 164 524,49	4 043 692,16	3 264 363,19	2 161 584,12
Nombre de titres	4 248,641	3 427,668	3 198,251	2 302,467	1 440,161
Valeur liquidative unitaire	1 387,34	1 214,97	1 264,34	1 417,76	1 500,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	94,70	0,05	-5,92	113,56	81,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-28,69	-15,11	-12,18	-7,94	-4,63
Part SANSO CONVICTIONS S en EUR					
Actif net	21 717 193,72	16 804 298,31	12 469 502,29	0,00	0,00
Nombre de titres	16,000	14,080	10,000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 357 324,60	1 193 487,09	1 246 950,22	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	92 549,80	21,77	-5 828,40	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-23 865,07	-9 549,82	-7 030,64	0,00	0,00
Part SANSO CONVICTIONS P en EUR					
Actif net	30 545 908,06	23 024 277,73	17 340 717,95	21 641 648,62	19 397 010,23
Nombre de titres	16 603,667	14 391,095	10 488,371	11 703,001	9 932,795
Valeur liquidative unitaire	1 839,70	1 599,89	1 653,32	1 849,23	1 952,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	125,85	0,14	-7,78	148,31	106,14
Capitalisation unitaire sur revenu	-48,18	-32,28	-27,55	-14,85	-10,73

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de Bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]
Frais de gestion financière	Actif net	Part A, et P : 1,20 % TTC maximum Part B: 0,95 % TTC maximum Part S : 0,55% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.50% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.50% maximum
Commissions de mouvement	Transaction ou Montant Brut	Aucune Commission ne sera prélevée par la Société de Gestion
Commission de surperformance	Actif net	Part A, B, S, et P : La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice composite 25% MSCI World dividendes réinvestis + 75% FTSE MTS Eurozone Government Bond. Cette commission n'excédera pas 2.50% TTC.

Commission de Surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. L'indice composite de référence – 25% MSCI World dividendes réinvestis + 75% FTSE MTS Eurozone Government Bond – est calculé par addition des performances quotidiennes de l'indice et non en performance annuelle.

Le calcul de la surperformance est effectué à chaque calcul de la Valeur Liquidative, d'après un actif « indicé », qui diminue du montant des rachats sur le niveau de performance de la veille, et applique la performance de l'indice de référence aux souscriptions.

Les rachats entraînent la cristallisation du montant de la commission de surperformance attachée à ceux-ci, comme acquise.

Cette commission de surperformance est mise en provision sur des périodes de référence courant de la dernière valeur liquidative du mois de clôture de l'exercice précédent à la dernière valeur liquidative du mois de clôture de l'exercice (dernière valeur liquidative du mois de juin).

Dès lors que l'évolution de la valeur liquidative du fonds progresse plus que l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 20,00% TTC sera appliquée sur la performance au-delà de l'indice de référence, comme décrite précédemment. Cette provision est ajustée lors de chaque calcul de valeur liquidative. La commission de surperformance fait l'objet, le cas échéant, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion, et prélevée en même temps que les frais de gestion fixes.

Par ailleurs, à compter du dernier prélèvement d'une commission de surperformance, toute sous performance par rapport à l'indice lors de l'exercice suivant (année 1) devra être rattrapée au cours d'une période de 5 ans avant de pouvoir prélever une commission de surperformance. Au cours de cette période de 5 ans, toute sous performance sur un exercice ultérieur ouvrira également une nouvelle période de 5 ans au cours de laquelle la sous performance devra être rattrapée. Si la sous performance est rattrapée avant le terme des 5 ans, le prélèvement d'une commission de surperformance est autorisée.

La date de cristallisation correspond à la date de clôture de l'exercice comptable.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SANSO CONVICTIONS B	Capitalisation	Capitalisation
Part SANSO CONVICTIONS P	Capitalisation	Capitalisation
Part SANSO CONVICTIONS A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	26 702 024,53	35 721 566,22
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	777 689,70	8 461 977,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 766 832,21	-21 461 726,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-133 076,81	-242 140,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 343 222,78	2 948 337,01
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	75 483,08	1 274 011,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	22 998 511,07	26 702 024,53

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SANSO CONVICTIONS A		
Parts souscrites durant l'exercice	5,300	10 051,87
Parts rachetées durant l'exercice	-238,988	-445 782,15
Solde net des souscriptions/rachats	-233,688	-435 730,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	736,788	
Part SANSO CONVICTIONS B		
Parts souscrites durant l'exercice	46,000	65 533,57
Parts rachetées durant l'exercice	-908,306	-1 301 748,71
Solde net des souscriptions/rachats	-862,306	-1 236 215,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 440,161	
Part SANSO CONVICTIONS P		
Parts souscrites durant l'exercice	374,880	702 104,26
Parts rachetées durant l'exercice	-2 145,086	-4 019 301,35
Solde net des souscriptions/rachats	-1 770,206	-3 317 197,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 932,795	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SANSO CONVICTIONS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO CONVICTIONS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO CONVICTIONS P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SANSO CONVICTIONS A FR0010687038	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 439 916,72	736,788	1 954,31
SANSO CONVICTIONS B FR0010687020	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 161 584,12	1 440,161	1 500,93
SANSO CONVICTIONS P FR0007085691	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 397 010,23	9 932,795	1 952,82

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 397,52	1 397,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	90,94	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 488,46					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	5 046,15	5 046,15	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 011,77	0,00	0,00	0,00	1 011,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	2 843,64	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		7 889,79	0,00	0,00	1 011,77

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	60,00	0,00	464,05	212,77	552,72	3 756,61	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 011,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 843,64	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 071,77	0,00	464,05	212,77	552,72	6 600,25	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	JPY	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 027,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	129,62	39,20	3,70	13,48	0,00
Comptes financiers	221,43	51,58	3,47	37,78	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	1 756,26	-627,76	-248,83	4,15	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 134,57	-536,98	-241,66	55,41	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 756,60	0,00	1 289,55
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	3 756,60	0,00	1 289,55

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1940199711	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR)	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 210 264,00
LU2109787551	AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 060 970,00
LU1806494099	AMUNDI INDEX US CORP SRI - IU C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	1 149 588,94
LU1435356149	LYX BOFAML USD HY BOND UCITS	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds de Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 201 200,00
IE00BJK55C48	iShares EURO High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	432 352,50
LU1291092200	BNP Paribas Easy JPM ESG EMBI Global Diversified Composite T	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	563 914,52
IE00BN15VN45	BNY Mellon Responsible Horizons Euro Impact Bond Fund EUR E	BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 213 102,80
LU0907928062	DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	641 240,00
IE000QF66PE6	INVESCO MARKETS PLC INVESCO SP 500 ESG UCITS ETF HDG ACC	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 110 700,00
LU2061939646	IVO EM Corp Debt Short Duration SRI EUR-I Cap	IVO CAPITAL PARTNERS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	564 074,00
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	567 135,47
FR0013321957	LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND SUH CAP	SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	1 163 538,00
FR0013370723	MAXIMA I	SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT	Fonds / Diversifiés	France	EUR	1 265 100,70
FR0013139318	SANSO MULTISTRATEGIES PART S	SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT	Fonds / Diversifiés	France	EUR	3 247 353,60
FR0010718775	VP ALTERNATIF II FCP 3DEC	UBS LA MAISON DE GESTION	Fonds de fonds alternatifs	France	EUR	5,60
Total						15 390 540,13

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	223 283,51
Total des créances		223 283,51
Dettes		
	Rachats à payer	40 837,54
	Frais de gestion fixe	33 817,57
	Autres dettes	246,50
Total des dettes		74 901,61
Total des créances et des dettes		148 381,90

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part SANSO CONVICTIONS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 552,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SANSO CONVICTIONS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 613,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SANSO CONVICTIONS P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	342 089,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 675 992,30
	FR0013321957	LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND SUH CAP	1 163 538,00
	FR0013370723	MAXIMA I	1 265 100,70
	FR0013139318	SANSO MULTISTRATEGIES PART S	3 247 353,60
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 675 992,30

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-121 200,22	-206 541,75
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-121 200,22	-206 541,75
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-121 200,22	-206 541,75

Part SANSO CONVICTIONS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-7 914,27	-14 425,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-7 914,27	-14 425,23
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-7 914,27	-14 425,23
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 914,27	-14 425,23
Total	-7 914,27	-14 425,23
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SANSO CONVICTIONS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-6 670,82	-18 293,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-6 670,82	-18 293,25
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-6 670,82	-18 293,25
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 670,82	-18 293,25
Total	-6 670,82	-18 293,25
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SANSO CONVICTIONS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-106 615,13	-173 823,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-106 615,13	-173 823,27
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-106 615,13	-173 823,27
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-106 615,13	-173 823,27
Total	-106 615,13	-173 823,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 249 979,16	2 141 289,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 249 979,16	2 141 289,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 249 979,16	2 141 289,83

Part SANCO CONVICTIONS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	78 267,39	144 047,94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	78 267,39	144 047,94
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	78 267,39	144 047,94
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	78 267,39	144 047,94
Total	78 267,39	144 047,94
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SANCO CONVICTIONS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	117 378,23	261 487,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	117 378,23	261 487,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	117 378,23	261 487,51
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	117 378,23	261 487,51
Total	117 378,23	261 487,51
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SANSO CONVICTIONS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 054 333,54	1 735 754,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 054 333,54	1 735 754,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 054 333,54	1 735 754,38
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 054 333,54	1 735 754,38
Total	1 054 333,54	1 735 754,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 397 524,00	6,08
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 397 524,00	6,08
Gestion et promotion immobilière			307 500,00	1,34
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	2 050	307 500,00	1,34
Services financiers diversifiés			1 090 024,00	4,74
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	10 400	1 090 024,00	4,74
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			5 046 149,61	21,94
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 046 149,61	21,94
Crédit à la consommation			60 000,00	0,26
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25 DEFAULT	EUR	300 000	60 000,00	0,26
Finances			203 315,34	0,88
FONCIERE DES ASSOCIES SAS 5.0% 30-06-26	EUR	200 000	203 315,34	0,88
Immobilier			321 600,12	1,40
COMPAGNIE DE PHALSBOURG 5.0% 27-03-29	EUR	100 000	60 861,49	0,26
PRIAMS 4.9% 26-07-26	EUR	300 000	260 738,63	1,14
Pétrole et gaz			491 861,11	2,14
AKUO ENERGY SAS 7.5% 21-11-29	EUR	200 000	217 125,00	0,94
AKUO ENERGY SAS 8.0% 06-12-28	EUR	250 000	274 736,11	1,20
Services aux collectivités			3 756 601,18	16,33
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.375% 15-06-34	EUR	900 000	917 328,39	3,99
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.2% 01-03-34	EUR	760 000	812 008,08	3,53
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-08-33	USD	2 390 000	2 027 264,71	8,81
Services financiers diversifiés			212 771,86	0,93
QUATTRUCCI 7.0% 20-12-27 EMTN	EUR	200 000	212 771,86	0,93
TITRES D'OPC			15 390 540,13	66,92
OPCVM			15 390 534,53	66,92
Gestion collective			15 390 534,53	66,92
AMUNDI INDEX US CORP SRI - IU C	USD	1 100	1 149 588,94	5,00
AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	EUR	17 000	1 060 970,00	4,61
BNP Paribas Easy JPM ESG EMBI Global Diversified Composite T	USD	4	563 914,52	2,45
BNY Mellon Responsible Horizons Euro Impact Bond Fund EUR E	EUR	1 196 000	1 213 102,80	5,27
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	EUR	4 000	641 240,00	2,79
INVESCO MARKETS PLC INVESCO SP 500 ESG UCITS ETF HDG ACC	EUR	14 500	1 110 700,00	4,83
iShares EURO High Yield Corp Bond ESG UCITS ETF EUR Acc	EUR	75 000	432 352,50	1,88
IVO EM Corp Debt Short Duration SRI EUR-I Cap	EUR	4 300	564 074,00	2,45
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	349	567 135,47	2,47
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND SUH CAP	EUR	600	1 163 538,00	5,06
LYX BOFAML USD HY BOND UCITS	EUR	14 000	1 201 200,00	5,22
MAXIMA I	EUR	670	1 265 100,70	5,50
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR)	EUR	34 000	1 210 264,00	5,26
SANSO MULTISTRATEGIES PART S	EUR	2 720	3 247 353,60	14,13

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			5,60	0,00
Gestion collective			5,60	0,00
VP ALTERNATIF II FCP 3DEC	EUR	280	5,60	0,00
Total			21 834 213,74	94,94

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJE 600 EUROP 1225	-14	0,00	-2 142,00	-391 650,00
E-MIN RUS 200 1225	7	8 444,68	0,00	731 425,53
MSCI EMG MKT 1225	-3	0,00	-38,30	-173 578,72
OSE TOPIX FUT 1225	-2	0,00	-6 338,97	-362 012,54
SP 500 MINI 1225	1	3 397,87	0,00	286 755,32
Sous-total 1.		11 842,55	-8 519,27	90 939,59
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		11 842,55	-8 519,27	90 939,59

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 1225	8	2 940,00	0,00	1 028 560,00
LONG GILT FUT 1225	11	0,00	-1 764,44	1 144 867,09
US 10YR NOTE 1225	7	3 444,15	0,00	670 212,77
Sous-total 1.		6 384,15	-1 764,44	2 843 639,86
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		6 384,15	-1 764,44	2 843 639,86

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 1225	14	3 218,09	0,00	1 756 255,32
RF EURCHF 1225	-2	0,00	-320,91	-248 836,71
RP EURGBP 1225	-5	0,00	-4 940,99	-627 756,93
Sous-total 1.		3 218,09	-5 261,90	879 661,68
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		3 218,09	-5 261,90	879 661,68

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 834 213,74
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	3 323,28
Total instruments financiers à terme - taux	4 619,71
Total instruments financiers à terme - change	-2 043,81
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 252 564,21
Autres passifs (-)	-94 166,06
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	22 998 511,07

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SANSO CONVICTIONS A	EUR	736,788	1 954,31
Part SANSO CONVICTIONS B	EUR	1 440,161	1 500,93
Part SANSO CONVICTIONS P	EUR	9 932,795	1 952,82

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Sanso Convictions

Identifiant d'entité juridique: 549300SJGUQZOV2LT666

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%

dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la

taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a uniquement investi dans des fonds classés article 8 et 9 SFDR. Si des fonds détenus ont fait l'objet d'un déclassement en article 6, le gérant se désinvesti de ces fonds dans un délai raisonnable.

De plus, au moins 90% des fonds détenus suivaient une approche extra-financière significativement engageante au sens de la position AMF 2020-03.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30/09/2025, 100% des fonds détenus étaient classés article 8 ou 9 SFDR. Et 92% de ces fonds suivaient une approche extra-financière significativement engageante au sens de la position AMF 2020-03.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29/09/2024, 100% des fonds détenus étaient classés article 8 ou 9 SFDR. Et 92% de ces fonds suivaient une approche extra-financière significativement engageante au sens de la position AMF 2020-03.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

NA

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

NA

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
LONGCHAMP DALTON JAPAN-S	Funds	4,96	Japon
GREECE 3 3/8 06/15/34		3,67	Eurozone
AKUOEN7.5%2029	Energy	1,54	Eurozone
MAXIMA-I	Funds	0,53	Eurozone
UNITED STATE OF AMERICA 3 7/8 08/15/33		0,52	Amérique du Nord



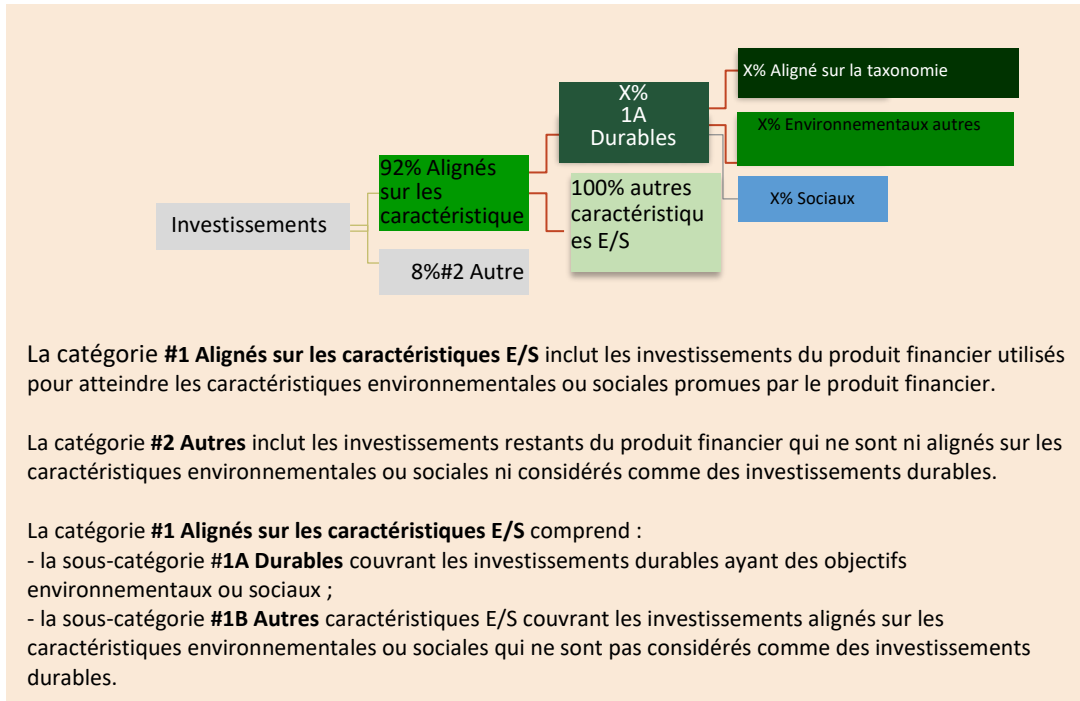
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/09/2025, le fonds avait 92% de fonds classés article 8 et 8% de fonds classés article 9. Et 92% des fonds suivaient une approche extra-financière significativement engageante au sens de la position AMF 2020-03.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Au 30/09/2025, le fonds comptait 81.2% d'investissement dans d'autre parts d'OPC. Nous ne sommes pas en mesure d'analyser en transparence le détail des investissements durables des fonds dans lesquels le fonds Sanso Convictions ESG est investi.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

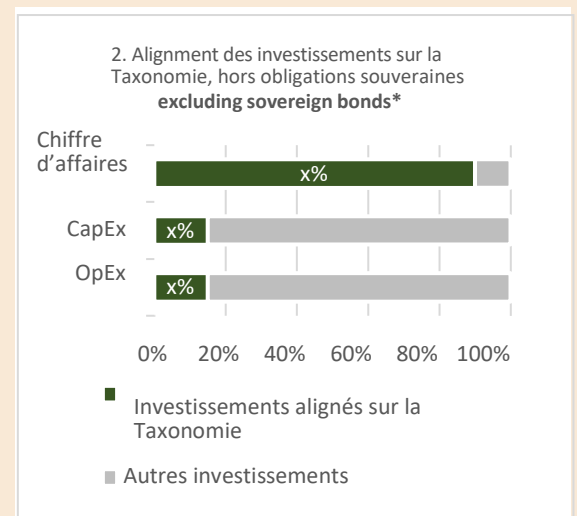
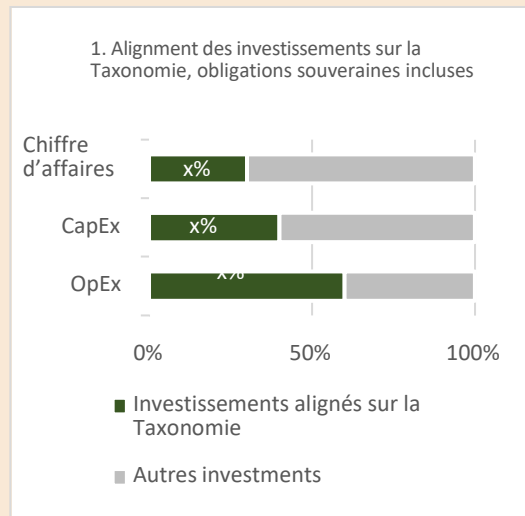
NA



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

NA

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

NA

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

NA

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/09/2025, 8% des fonds ne suivaient pas l'approche significativement engageants au sens de l'instruction 2020-03.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/09/2025
Fonds	Part P	5.60%
	Part B	5.87%
	Part A	5.60%
Indice	25% MSCI World + 75% FTSE Eurozone Government Bond	3.10%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.